

**ANNEXE 4
FICHE DE SYNTHÈSE COMPTABLE**

RENSEIGNEMENTS SUR LE BÉNÉFICIAIRE DJA

Identification

Nom / Prénom du bénéficiaire :

N° SIRET :

N° PACAGE (EXPLOITATION) :

En cas d'installation sociétaire :

Dénomination sociale :

Forme sociétaire :

Nombre total d'associés exploitants en fin de période d'engagement :

% de parts sociales détenues par le bénéficiaire en fin de période d'engagement :

La comptabilité

Date du dernier exercice comptable

Début :

Fin :

La comptabilité est tenue par :

Le bénéficiaire des aides

Un cabinet comptable

Un organisme professionnel agricole

Autre : à préciser :

Le bénéficiaire des aides à l'installation déclare qu'il a tenu une comptabilité de gestion correspondant aux normes du plan comptable général agricole depuis sa date d'installation figurant au certificat de conformité :

OUI

NON

1- Les définitions générales

Le bénéficiaire est appelé à renseigner les tableaux des modulations et objectifs de modulation pour lesquels il s'est engagé.

Chiffre d'affaires : somme des produits de ventes hors taxes (hors subventions, aides européennes et aides d'Etat). Le montant annuel des aides à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique peut être réintégré au chiffre d'affaires pour la vérification du respect de la modulation Agriculture Bio partielle et des modulations utilisant le chiffre d'affaires des ateliers conduits en agriculture biologique.

Surfaces exploitées : La déclaration PAC -servant de base au calcul des aides PAC- est utilisée par le service instructeur (DDT) pour établir la surface exploitée. La déclaration PAC permet de déterminer la "surface admissible constatée" au jour de la vérification effectuée par la DDT. En l'absence de déclaration PAC, le bénéficiaire doit fournir le relevé MSA de son exploitation complété le cas échéant d'actes relatifs au foncier.

La détermination de la surface exploitée est nécessaire pour le contrôle des modulations faisant appel à une notion de surface.

La première déclaration PAC déposée en DDT correspond, selon les différents cas de figure suivants :

- si installation en individuel : première déclaration PAC au nom du bénéficiaire déposée postérieurement à la date de recevabilité de la demande d'aide DJA ;
- si création de société, inexistante avant l'installation : première déclaration PAC au nom de la société ;
- si société déjà existante avant l'installation : première déclaration PAC effectuée après la date de reprise de parts sociales par le bénéficiaire lui permettant de détenir plus de 10 % des parts sociales ou déclaration PAC correspondant au premier exercice comptable retenu pour le contrôle de fin de PE.

Pour une modulation nécessitant une situation de référence :

- En cas d'installation avec une création de structure (nouvelle entité juridique) : l'exploitation est considérée comme n'ayant pas d'activité auparavant. Elle n'a donc pas de référence.
- En cas d'installation dans une exploitation agricole existant avant l'installation sous forme sociétaire, la référence correspond à la situation avant l'installation dans la dite société.

Comptabilité :

La première comptabilité peut démarrer au maximum 6 mois avant la date d'installation. La dernière comptabilité utilisée doit couvrir au moins les 6 premiers mois de la quatrième année d'engagement ou au moins inclure le dernier jour de la période d'engagement. Le cas échéant, un exercice comptable de cinquième année peut être utilisé s'il débute pendant la période d'engagement. Dans ce cas, le bénéficiaire doit fournir la dernière comptabilité utilisée dans un délai n'excédant pas 12 mois après la fin de sa période d'engagement DJA.

Pour les modulations concernées par un chiffre d'affaires, si un changement de la date de clôture d'un exercice comptable conduit à un exercice court, le bénéficiaire peut :

- soit recombinaison sur la fiche de synthèse comptable l'activité moyenne des exercices concernés par reconstitution d'un exercice en calculant une moyenne et en la reportant sur une période de 12 mois,
- soit utiliser les ventes (dates et montants) extraites du grand livre comptable,
- soit utiliser l'exercice comptable de 12 mois suivant.

Pour les modulations faisant appel à une MAEC :

La date de dépôt de la demande MAEC peut être antérieure à la date de dépôt de la demande DJA et doit être antérieure au dernier jour de la période d'engagement. L'engagement juridique peut intervenir au cours de la cinquième année suivant l'installation (après la fin de la période d'engagement DJA) mais la date d'effet de la MAEC doit être incluse dans la période d'engagement DJA. La MAEC obtenue en cours de PE doit être maintenue jusqu'à la fin du PE, ou jusqu'au terme de l'engagement souscrit. En cas de déchéance totale pour la MAEC constatée lors du contrôle de fin de PE, la modulation DJA n'est pas maintenue.

Pour une sous-modulation prévue mais non réalisée, substituée par une autre sous-modulation non prévue mais réalisée :

Au sein de chaque modulation "Agroécologie", "Valeur ajoutée - Emploi", "Coût de reprise et de modernisation importants" ou "Modulation régionale", lorsqu'une sous-modulation sur laquelle le bénéficiaire s'est initialement engagé n'est finalement pas respectée, la substitution par une autre sous-modulation peut être admise. Dans ce cas, le bénéficiaire doit apporter la preuve du respect de cette autre sous-modulation. Le complément de DJA prévu par la sous-modulation initiale est maintenu si le montant apporté par la nouvelle sous-modulation lui est supérieur ou égal. Dans le cas contraire, le montant de DJA est diminué de la différence.

3. LES SURFACES ET LE CHEPTTEL EXPLOITÉS

atteste avoir déposé une déclaration PAC au cours des 12 derniers mois de la période d'engagement.

	ANNÉE 1 (préciser)	ANNÉE 2	ANNÉE 3	ANNÉE 4
			
SAU exploitée (A) au format "... ha ...ares"				

Pour l'objectif "Place des légumineuses" de la modulation Agroécologie et pour la modulation régionale Elevage à vocation alimentaire surface (au format "... ha ...ares")

(*) voir la note régionale relative aux codes PAC utilisés pour les modulations DJA	ANNÉE de référence (préciser)	ANNÉE 2	ANNÉE 3	ANNÉE 4
			
Surface en herbe (B) (codes PAC du bloc 1.5 : J6P ; du bloc 1.7 : Méliot, Luzerne, Sainfoin, Trèfle et Mélange de légumineuses fourragères ; des blocs 1.9 et 1.10) (*)				
% de surface en herbe dans la SAU (A/B)				
Surface en prairie temporaire (codes PAC du bloc 1.9) (*)				
Surface en légumineuses (C) (codes PAC du bloc 1.2 : SOJ ; du bloc 1.3 : FVL, LDH, LDP, PHI, PPR, PAG, MPP, MPC ; des blocs 1.6 et 1.7) (*)				
Surface cultivée, hors prairie temporaire (D)				
% de couvert en légumineuses dans la surface cultivée, hors prairie temporaire (C/D)				

Pour la sous-modulation Elevage à vocation alimentaire
Production Brute Standard (PBS)**

** La PBS est calculée sur la base des équivalences PBS en vigueur au moment du dépôt de la demande d'aide DJA

	ANNÉE 4	indiquer la modalité de détermination de la PBS :
PBS Totale		
PBS élevage à vocation alimentaire		
% de PBS élevage		

4. INDICATION SUR LES CHIFFRES D'AFFAIRES			
Origine des données Comptabilité / Reconstitution avec moyenne / Grand Livre			
Sous-modulation concernée	Libellé du chiffre d'affaires	ANNÉE 4	% du CA total
Favoriser la valeur ajoutée	Montant du chiffre d'affaires total (€)		
Commercialisation en circuit court	Chiffre d'affaires en circuit court (€)		#DIV/0!
Transformation des produits de la ferme	Chiffre d'affaires en transformation (€)		
Production atypique	Chiffre d'affaires en production atypique (€)		
Diversification	Chiffre d'affaires en diversification (€)		
Bio partiel	Chiffre d'affaires en bio (€) (hors aides Bio)		#DIV/0!
Bio partiel	Montant annuel des aides bio (€)		

5. INDICATION SUR LA MAIN D'ŒUVRE

Pour la sous-modulation : **Création d'emploi**

<i>en ETP</i>	ANNÉE de référence (préciser)	ANNÉE 4
Main d'oeuvre salariée permanente (ETP) (hors salariés saisonniers)		
Adhésion à une CUMA		
Montant de parts sociales en CUMA détenues au plus tard en fin de troisième année d'engagement	Montant (€) : €	
Identification de la ou des CUMA concernées	Dénomination : Numéro Siret : Adresse :	
Information sur la date de première adhésion de l'exploitation à une CUMA	<input type="checkbox"/> Adhésion intervenue avant l'installation du bénéficiaire de la DJA <input type="checkbox"/> Adhésion intervenue après l'installation du bénéficiaire de la DJA : date ... / ... /	

(C) TOTAL	-	
(D) Montant total des investissements réalisés (€) (B) + (C)	-	
Niveau de réalisation des investissements (D) / (A)	#DIV/0!	
Montant total des investissements réalisés éligibles à la modulation "Coût de reprise et de modernisation important", à compléter lorsque la modulation a été octroyée.		
<input type="radio"/> Le montant total est inférieur au seuil de 350 000 € : Indiquer le chiffre (€)		
<input type="radio"/> Le montant total est supérieur au seuil de 350 000 € : je mentionne "Supérieur à 350 000 €"		
Je déclare que je n'ai réalisé, au cours de la période d'engagement DJA, aucun autre investissement que ceux figurant dans le fichier des immobilisations joint et ceux indiqués dans le tableau ci-dessus.		

7. VISAS

Le bénéficiaire des aides à l'installation

Fait à : le : ... / ... /

Signature :

L'organisme tenant la comptabilité

Fait à : le : ... / ... /

Signature et cachet de l'organisme :

Remarque : L'ensemble des informations nécessaires à la vérification du respect des engagements doit être mentionné par le bénéficiaire ou un prestataire.
Lorsque le bénéficiaire signe seul cette fiche, il doit alors joindre à cette fiche les comptabilités de gestion couvrant les 4 années suivant la date d'installation et les justificatifs comptables pour attester des chiffres d'affaires mentionnés le cas échéant.

Commentaires éventuels :